

Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

COMPE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 12 avril 2016

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le douze avril deux mille seize à 19h30 à la Communauté d'agglomération, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint 77567, salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOuat, Président.

EtaiEnt présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOuat, Mme Elodie FRANÇOIS, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, Mme Danielle VALERO, Mme Widad ALLOUCHY, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALAM, M. Dominique CAROTINE, M. Maurice POLLET, Mme Eléonore PAYS.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIÉCA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Marilyn HUMPHREY, Mme Dorothee MOUREAUX.

Commune de Courcouronnes :

Mme Laurence HEQUET.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT (1 à 5.1), M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Philippe ROUGER

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Raymond BERTELOOT

Commune de Villabé :

M. Fabrice ROUZIC.

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER (1 à 5.11).

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absents excusés représentés :

Commune d'Evry :

M. Manuel VALLS donne pouvoir à M. Francis CHOUAT.

M. Ronan FLEURY donne pouvoir à Mme Elodie FRANCOIS

M. Joseph NOUVELLON donne pouvoir à Mme Widad ALLOUCHY.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER donne pouvoir à M. Jean-Michel FRITZ.

M. Redanga N'GAIBONA donne pouvoir à M. Volkan AYKUT.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Alain BRIARD donne pouvoir à M. Maurice POLLET.

M. Hervé KITEBA SIMO donne pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB donne pouvoir à Mme Fatima OGBI.

Mme Claire RENKLICAY donne pouvoir à M. Philippe RIO.

Commune de Ris-Orangis :

M. Thierry MANDON donne pouvoir à M. Stéphane RAFFALLI.

M. Ange BALZANO donne pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Bernard BAILLY donne pouvoir à Mme Françoise SAVY.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET donne pouvoir à Mme Laurence HEQUET.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT donne pouvoir à M Guy. GEOFFROY (5.2 à 23).

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON représenté par son suppléant, M. Michel SOULOUMIAC.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL représenté par son suppléant, M. Philippe ROUGER.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY représentée par son suppléant, M. Raymond BERTELOOT.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT représenté par son suppléant, M. Fabrice ROUZIC.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER donne pouvoir à M. René RÉTHORÉ (7 à 23).

Commune de Réau :

M. Alain AUZET donne pouvoir à M. Olivier CHAPLET.

Absents excusés :

Commune de Ris-Orangis :

Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Courcouronnes :

M. Jean CARON.

Le secrétaire de séance : M. Farouk ALOUANI

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents ou représentés : 73

N 1 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 14 MARS ET 29 MARS 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PREND ACTE de la transmission des procès-verbaux des Conseils communautaires des 14 mars et 29 mars 2016.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N°2 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DES BUREAUX DES EX EPCI EVRY CENTRE ESSONNE ET SENART ET DU BUREAU COMUNAUTAIRE DE GRAND PARIS SUD DU 29 MARS 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

DONNE ACTE de la communication des travaux des bureaux des ex EPCI Evry Centre Essonne du 22 décembre 2015 et de Sénart du 3 décembre 2015.

DONNE ACTE de la communication des travaux du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 29 mars 2016.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 3 : DECISIONS DES PRESIDENTS DES EX EPCI – ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DES CONSEILS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

DONNE ACTE des décisions prises en vertu des délégations d'attributions conférées par délibérations du Conseil de Communauté aux présidents des ex EPCI, selon les listes jointes en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N°4 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – ELECTION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

FIXE à 15 le nombre de représentants des associations locales au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes:

Liste A :

- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des Familles de Lisses
- Association de défense de l'environnement (ADE)
- UFC Que Choisir
- URL CFDT
- Confédération Syndicale des Familles
- Association consommation logement et cadre de vie
- Indécosa CGT
- Confédération nationale du Logement Grande Borne
- MJC Corbeil-Essonnes
- Gym Courdraysienne
- Association culturelle et sportive de Saint-Germain-lès-Corbeil
- Les mulots de Soisy

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 37

- 73 voix en faveur de la liste A, formant la majorité absolue.

DECLARE élus comme représentants des associations locales au sein de la Commission consultative des services publics locaux :

- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des Familles de Lisses
- Association de défense de l'environnement (ADE)
- UFC Que Choisir
- URL CFDT
- Confédération Syndicale des Familles
- Association consommation logement et cadre de vie
- Indécosa CGT
- Confédération nationale du Logement Grande Borne
- MJC Corbeil-Essonnes
- Gym Courdraysienne

- Association culturelle et sportive de Saint-Germain-lès-Corbeil
- Les mulots de Soisy

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.1 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (3 abstentions : Mme Farida AMRANI, Mme Dorothee MOUREAUX et M. Bruno PIRIOU),

ADOpte le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2016 arrêté aux montants suivants :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				15 929 275,49		15 929 275,49
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 390 581,59	2 009 821,25	69 400 382,84			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	49 656 084,21	3 087,86	49 659 172,07			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				615 236,00		615 236,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	77 248 979,00		77 248 979,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 118 472,91		23 118 472,91			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 211 647,58		11 211 647,58	481 425,00		481 425,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 586 250,85	23 289,84	25 589 540,69			
66	CHARGES FINANCIERES	15 354 196,82	3 227,78	15 357 424,40			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 231 103,39	325 052,42	10 556 155,81			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				8 802 022,00		8 802 022,00
73	IMPOTS ET TAXES				187 768 227,00	401 631,00	188 169 858,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				65 204 623,81		65 204 623,81
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				2 681 125,00	3 600,00	2 684 725,00
76	PRODUITS FINANCIERS				18 000,00		18 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				236 610,00		236 610,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				0,00		0,00
Total fonctionnement		279 777 296,15	2 364 479,15	282 141 775,30	281 736 544,30	405 231,00	282 141 775,30
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	19 464 465,78		19 464 465,78			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				0,00		0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				23 118 472,91		23 118 472,91
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				4 538 130,00		4 538 130,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	371 425,00		371 425,00	11 211 647,58		11 211 647,58
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				32 803 447,85	1 527 973,19	34 331 420,84
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				28 752 320,18	14 737 936,94	43 490 257,12
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	74 426 458,00	484 949,41	74 911 407,41	73 003 901,00	8 650 000,00	81 653 901,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 934 282,60	1 951 313,44	4 885 596,04			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 351 490,63	8 897 652,21	13 249 142,84			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 450 222,82	4 500 081,65	15 950 304,47	47 432,00		47 432,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	57 793 576,62	12 963 552,01	70 757 128,63			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 833 000,00	16 043,13	1 849 043,13	1 707 689,00	1 339 562,85	3 047 251,85
Total Investissement		172 624 921,45	28 813 591,85	201 438 513,30	175 183 040,32	28 255 472,98	201 438 513,30

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

PRECISE que le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 23 118 472,91 €.

PRECISE que les attributions de compensation budgétées à hauteur de **74 282 068 €** sont réparties comme suit pour 2016 :

Ex EPCI	Villes	Montant AC 2016
EX CA seine Essonne	Corbeil Essonnes	27 337 847
EX CA seine Essonne	Etiolles	568 936
EX CA seine Essonne	Le Coudray-Montceaux	2 228 397
EX CA seine Essonne	Saint Germain lès Corbeil	739 723
EX CA seine Essonne	Soisy sur Seine	829 319
Ex CA Lac d'Essonne	Grigny	5 417 580
EX SAN/CA Sénart en essonne	Saint-Pierre-du-Perray	946 942
EX SAN/CA Sénart en essonne	Tigery	187 393
EX SAN/CA Sénart en essonne	Saintry-sur-Seine	262 000
EX SAN/CA Sénart en essonne	Morsang-sur-Seine	85 674
Ex CA Sénart 77	Cesson	536 100
Ex CA Sénart 77	Combs La Ville	1 796 833
Ex CA Sénart 77	Lieusaint	1 266 534
Ex CA Sénart 77	Moissy Cramayel	1 701 839
Ex CA Sénart 77	Nandy	1 545 030
Ex CA Sénart 77	Réau	126 367
Ex CA Sénart 77	Savigny Le Temple	4 096 277
Ex CA Sénart 77	Vert Saint denis	311 797
Ex CA Evry Centre Essonne	Evry	9 431 117
Ex CA Evry Centre Essonne	Bondoufle	1 392 648
Ex CA Evry Centre Essonne	Courcouronnes	3 139 027
Ex CA Evry Centre Essonne	Lisses	2 169 386
Ex CA Evry Centre Essonne	Ris Orangis	6 484 986
Ex CA Evry Centre Essonne	Villabé	1 680 316
Attributions de compensation CA Grand Paris Sud		74 282 068

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

*** Départ de Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.**

N°5.2 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées, , (1 abstention : Mme Dorothee MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Dépenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				905 878,39		905 878,39
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 862 464,00		2 862 464,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	626 209,00		626 209,00			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00		0,00	0,00		0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 791 004,74		3 791 004,74			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 179 852,00		4 179 852,00	1 934 540,00		1 934 540,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 046 530,00		4 046 530,00			
66	CHARGES FINANCIERES	465 441,50		465 441,50			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	754 263,15		754 263,15			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				6 858 380,00		6 858 380,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				826 100,00		826 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				6 200 866,00		6 200 866,00
Total fonctionnement		16 725 764,39		16 725 764,39	16 725 764,39		16 725 764,39
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	72 035,73		72 035,73	2 143 890,56		2 143 890,56
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				3 791 004,74		3 791 004,74
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 934 540,00		1 934 540,00	4 179 852,00		4 179 852,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				4 216 362,65		4 216 362,65
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				535 416,67	1 087 060,55	1 622 477,22
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 055 522,00	102 551,35	2 158 073,35	6 184 059,83	6 689 977,00	12 874 036,83
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000,00	10 741,18	100 741,18			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	544 271,24	312 848,09	857 119,33			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 066 000,00	13 626 746,76	23 692 746,76			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		12 367,65	12 367,65			
Total Investissement		14 762 388,97	14 065 255,03	28 827 624,00	21 050 586,45	7 777 037,55	28 827 624,00

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.3 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU - DSP

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'eau – DSP dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Dépenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 700,00		31 700,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	132 000,00		132 000,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	371 400,00		371 400,00	136 000,00		136 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 800,00		117 800,00			
66	CHARGES FINANCIERES	75 600,00		75 600,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00		35 000,00			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				622 900,00		622 900,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				4 600,00		4 600,00
Total fonctionnement		763 500,00		763 500,00	763 500,00		763 500,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				143 445,54		143 445,54
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				132 000,00		132 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	136 000,00		136 000,00	371 400,00		371 400,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				432 071,54		432 071,54
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					127 239,49	127 239,49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	139 800,00		139 800,00			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		12 586,18	12 586,18			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 600,00	22 973,74	70 573,74			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	180 000,00	667 196,65	847 196,65			
Total Investissement		503 400,00	702 756,57	1 206 156,57	1 078 917,08	127 239,49	1 206 156,57

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

N°5.4 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES PEPINIÈRES - ICAM

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe des Pépinières - ICAM dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Dépenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	286 662,99		286 662,99			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 103 088,50		1 103 088,50			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 500,00		40 500,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 763,62		146 763,62			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	310 892,00		310 892,00	64 188,00		64 188,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00		15 000,00			
66	CHARGES FINANCIERES	383 738,00		383 738,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		2 000,00			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				625 701,00		625 701,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				899 372,10		899 372,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				469 859,00		469 859,00
76	PRODUITS FINANCIERS				29 525,01		29 525,01
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				200 000,00		200 000,00
Total fonctionnement		2 288 645,11		2 288 645,11	2 288 645,11		2 288 645,11
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 222 218,36		5 222 218,36	28 819,86		28 819,86
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				146 763,62		146 763,62
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	64 188,00		64 188,00	310 892,00		310 892,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				486 926,83		486 926,83
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					4 942 687,08	4 942 687,08
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	642 210,25	64 715,34	706 925,59	206 376,38	690 125,43	896 501,81
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 000,00	6 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-49 000,00	845 285,71	796 285,71			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107 460,00	9 535,00	116 995,00	7 000,00		7 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				93 021,46		93 021,46
Total Investissement		6 987 076,61	926 538,05	6 912 612,66	1 279 800,16	5 632 812,61	6 912 612,66

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.5 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe des Parcs de stationnement dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 000,00		433 000,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 874,00		13 874,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 141,00		6 141,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500,00		3 500,00			
66	CHARGES FINANCIERES	18 026,00		18 026,00			
73	IMPOTS ET TAXES				290 000,00		290 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				184 460,00		184 460,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				81,00		81,00
Total fonctionnement		474 541,00		474 541,00	474 541,00		474 541,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	711 608,37		711 608,37			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				13 874,00		13 874,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				6 141,00		6 141,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				39 449,34		39 449,34
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				0,00	95 874,71	95 874,71
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 934,00	2 126,00	28 060,00	107 919,00	1 005 637,92	1 113 556,92
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		102 009,00	102 009,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	197 996,96	247 996,96			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	52 000,00	127 221,64	179 221,64			
Total Investissement		839 542,37	429 353,60	1 268 895,97	167 383,34	1 101 512,63	1 268 895,97

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.6 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE LE PLAN

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe de la Régie Le PLAN dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	162 770,67		162 770,67			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	551 657,33		551 657,33			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	510 317,00		510 317,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 155,00		7 155,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 000,00		28 000,00			
66	CHARGES FINANCIERES	5 600,00		5 600,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 500,00		30 500,00			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				302 094,00		302 094,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				315 000,00		315 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				678 906,00		678 906,00
Total fonctionnement		1 296 000,00		1 296 000,00	1 296 000,00		1 296 000,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				672 708,36		672 708,36
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				7 155,00		7 155,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				70 000,00		70 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 001,00	6 934,00	706 935,00	67 482,00		67 482,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 755,19	2 655,17	110 410,36			
Total Investissement		807 756,19	9 589,17	817 345,36	817 345,36		817 345,36

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.7 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe Aménagement Bois sauvage dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				0,19		0,19
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 322 571,00		3 322 571,00	3 322 571,00		3 322 571,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,19		0,19			
Total fonctionnement		3 322 571,19		3 322 571,19	3 322 571,19		3 322 571,19
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				2 612,45		2 612,45
020	DEPENSES IMPREVUES	2 612,45		2 612,45			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 322 571,00		3 322 571,00	3 322 571,00		3 322 571,00
Total Investissement		3 325 183,45		3 325 183,45	3 325 183,45		3 325 183,45

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.8 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PYRAMIDES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : Mme Dorothée MOUREAUX),

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe Aménagement Pyramides dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				0,46		0,46
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 000,00		32 000,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	438 901,00		438 901,00	470 901,00		470 901,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,46		0,46			
Total fonctionnement		470 901,46		470 901,46	470 901,46		470 901,46
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				10 013,25		10 013,25
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	32 000,00		32 000,00	45 000,00		45 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	10 013,25		10 013,25			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	438 901,00		438 901,00	393 901,00		393 901,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				32 000,00		32 000,00
Total investissement		480 914,25		480 914,25	480 914,25		480 914,25

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.9 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE THEATRE DE SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées,

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe Théâtre de Sénart dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	91 500,00		91 500,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 150 660,00		1 150 660,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 120,00		54 120,00			
66	CHARGES FINANCIERES	728 670,00		728 670,00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				1 574 950,00		1 574 950,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				450 000,00		450 000,00
Total fonctionnement		2 024 950,00		2 024 950,00	2 024 950,00		2 024 950,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 499 067,38		3 499 067,38			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 150 660,00		1 150 660,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				54 120,00		54 120,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				1 070 660,45		1 070 660,45
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					5 440 016,53	5 440 016,53
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 204 780,00		1 204 780,00		1 554 000,00	1 554 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		993 758,23	993 758,23			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		69 435,58	69 435,58			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		3 502 415,79	3 502 415,79			
Total Investissement		4 703 847,38	4 565 609,60	9 269 456,98	2 275 440,45	6 994 016,53	9 269 456,98

PRECISE que le vote est opéré par chapitres et opérations.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.10 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – REGIE PUBLIQUE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées,

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'Eau – régie publique dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				14 806,22		14 806,22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 234 660,00		6 234 660,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	932 320,00		932 320,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 525 950,00		4 525 950,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 931 552,00		1 931 552,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	513 418,00		513 418,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 100,00		50 100,00			
66	CHARGES FINANCIERES	25 224,00		25 224,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 806,22		49 806,22			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				14 243 224,00		14 243 224,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				5 000,00		5 000,00
Total fonctionnement		14 263 030,22		14 263 030,22	14 263 030,22		14 263 030,22
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	660 842,59		660 842,59			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 931 552,00		1 931 552,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				513 418,00		513 418,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				1 456 723,41		1 456 723,41
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 244,00		32 244,00	302 274,00		302 274,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000,00	14 941,51	164 941,51	14 465,00		14 465,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 579 465,00	2 149,62	2 581 614,62			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		778 789,69	778 789,69			
Total Investissement		3 422 551,59	795 880,82	4 218 432,41	4 218 432,41		4 218 432,41

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 5.11 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE GRAND STADE DE RUGBY

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (2 abstentions : Mme Widad ALLOUCHY et Mme Dorothée MOUREAUX)

ADOpte le Budget Primitif 2016 du budget annexe Grand Stade de Rugby dont l'équilibre est assuré de la façon suivante :

Chapitre (Code)	Libellé chapitre	Depenses			Recettes		
		BP 2016	REPORT	Total crédits 2016	BP 2016	REPORT	Total crédits 2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				26 888,70		26 888,70
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	593 730,00		593 730,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 168,00		40 168,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 888,70		26 888,70			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				633 898,00		633 898,00
Total fonctionnement		660 786,70		660 786,70	660 786,70		660 786,70
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	136 864,60		136 864,60			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00		0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				136 864,60		136 864,60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				600 000,00		600 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000,00		600 000,00			
Total Investissement		736 864,60		736 864,60	736 864,60		736 864,60

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

* **Départ de M. Jean CROSNIER**

N° 6.1 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE ENTREPRISES ET MENAGES – EXERCICE 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

VOTE pour l'année 2016, les taux de fiscalité suivants pour le territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud :

❖ **Pour le taux de contribution foncière économique (CFE)**

Les taux de fiscalité de CFE pour les entreprises du territoire sont relativement proches, à l'exception du taux de Grigny. Compte tenu des écarts de taux, le lissage peut, juridiquement, se faire sur une durée maximale de 4 ans. Les élus de la communauté d'agglomération ont décidé d'opter pour la durée maximale de lissage afin d'atténuer les effets sur les entreprises.

Toutes les entreprises, à l'exception de celles de Grigny, verront une hausse de leur cotisation, allant de 0,0325 point de fiscalité à 0,2550 point par an. Celles de Grigny verront une baisse de 2,6800 points par an. **Le taux de la CFE est égal au TMP de 2015, soit 25,72%.**

Il est donc proposé de lisser les taux sur une durée longue de 4 ans. Ce lissage sera corrigé du taux uniforme moyen identique sur le territoire afin de maintenir identique le produit fiscal attendu de la CFE.

A titre d'information, pour 2016, 1ère année de mise en œuvre du lissage, l'application des taux corrigés de cotisation foncière des entreprises seront les suivants :

- o Sur le territoire de Sénart en Seine et Marne : 25,57%,
- o Sur le territoire de Sénart en Essonne : 25,60%,
- o Sur le territoire de Centre Essonne : 24,93%,
- o Sur le territoire de Seine Essonne : 25,21%,
- o Sur le territoire de la commune de Grigny : 33,74%.

❖ **Pour les autres taxes (taxes d'habitation et foncières)**

Il a été proposé de retenir la méthode dite du TMP Intercommunal pour la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières.

De façon identique à la CFE, **il est proposé un lissage de la variation des taux** afin d'en atténuer les impacts sur les ménages et les entreprises.

▪ **La taxe d'habitation (TH)**

L'harmonisation n'est pas possible pour la taxe d'habitation car les écarts de taux ne sont pas assez importants.

Ainsi, le taux de **taxe d'habitation sera de 8,47% dès 2016 sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.**

▪ **La taxe foncière bâtie (TF)**

L'harmonisation est possible pour la TFB car les écarts de taux sont suffisamment importants, à l'exception de la ville de Grigny, pour laquelle le lissage de taux n'est pas possible.

Il est donc proposé de **lisser les taux sur une durée longue de 4 ans**, identique à celle proposée pour la CFE. Le taux de TFB est égal au **TMP Intercommunal 2015, soit 0,279%.**

A titre d'information, pour 2016, 1ère année de mise en œuvre du lissage, l'application des taux corrigés de taxe foncière bâtie seront les suivants :

- o Sur les territoires de Sénart (77 & 91) et de Centre Essonne : 0,070%,
- o Sur le territoire de Seine Essonne : 1,045%,
- o Sur le territoire la commune de Grigny : 0,279%.

▪ **La taxe foncière bâtie et non bâtie (TFNB)**

L'harmonisation est possible pour la TFNB car les écarts de taux sont suffisamment importants, à l'exception de la ville de Grigny, pour laquelle le lissage de taux n'est pas possible.

Il est donc proposé de **lisser les taux des taxes Foncières sur une durée longue de 4 ans**. Le taux de TFNB est égal au **TMP Intercommunal 2015, soit 3,82%**.

A titre d'information, pour 2016, 1ère année de mise en œuvre du lissage, l'application des taux corrigés de taxe foncière non bâtie seront les suivants :

- o Sur le territoire de Sénart en Seine et Marne : 3,51%,
- o Sur le territoire de Sénart en Essonne : 2,97%,
- o Sur le territoire de Centre Essonne : 5,13%,
- o Sur le territoire de Seine Essonne : 3,41%,
- o Sur le territoire de la commune de Grigny : 3,82%.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 6.2 : VOTE DES TAUX DE TEOM – EXERCICE 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

VOTE pour l'année 2016 le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la manière suivante :

Nom Commune	Taux TEOM 2015
CESSON	8,27%
COMBS-LA-VILLE	7,94%
LIEUSAIN	8,27%
MOISSY-CRAMAYEL – zone 1	12,61%
MOISSY-CRAMAYEL – zone 2	11,47%
NANDY	8,27%
REAU	8,27%
SAVIGNY-LE-TEMPLE	8,27%
VERT-SAINT-DENIS	8,27%
BONDOUFLE	7,54%
COURCOURONNES	7,54%
EVRY	7,54%
LISSES	7,54%
RIS-ORANGIS	7,54%
VILLABE	7,54%
CORBEIL-ESSONNES	7,70%
COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	6,79%
ETIOLLES	8,98%
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	8,66%
SOISY-SUR-SEINE	8,58%
GRIGNY	7,68%

PRECISE qu'en l'absence de délibération de la Communauté d'Agglomérations Grand Paris Sud prise avant le 15 janvier 2016 sur les modalités de la compétence Ordures ménagères, les communes qui exerçaient la compétence l'année précédente, à savoir Morsang sur seine, Saint Pierre du Perray, Saintry et Tigery, sont tenues de délibérer sur le taux de TEOM, chacune pour son territoire, et continuent de percevoir la taxe. Pour les autres, la Communauté d'Agglomération Grand Paris sud vote le taux et perçoit la taxe.

DIT qu'une convention de reversement de fiscalité devra être conclue avec les communes précitées.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 7 : CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

DECIDE la création des postes ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

Grades ou emplois	Emplois budgétaires		
	Emplois permanents	Emplois permanents	Total
	temps complet	temps non complet	
<i>Emplois fonctionnels :</i>			
Directeur Général	5	0	5
Directeur Général Adjoint	9	0	9
Directeur général des services techniques	1	0	1
Collaborateur de cabinet	7	0	7
Total filière	22	0	22
<i>Filière administrative :</i>			
Administrateur hors classe	2	0	2
Administrateur	2	0	2
Directeur	11	0	11
Attaché principal	13	0	13
Attaché	75	1	76
Rédacteur principal de 1ère classe	23	0	23
Rédacteur principal de 2ème classe	16	0	16
Rédacteur	37	0	37
Adjoint administratif principal de 1ère classe	15	0	15
Adjoint administratif principal de 2ème classe	27	0	27

Adjoint administratif de 1ère classe	68	0	68
Adjoint administratif de 2ème classe	73	7	80
Total filière	362	8	370
<i>Filière technique :</i>			
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5	0	5
Ingénieur en chef de classe normale	6	0	6
Ingénieur principal	16	0	16
Ingénieur	23	0	23
Technicien principal de 1ère classe	16	0	16
Technicien principal de 2ème classe	11	0	11
Technicien	13	0	13
Agent de maîtrise principal	21	0	21
Agent de maîtrise	33	0	33
Adjoint technique principal de 1ère classe	23	0	23
Adjoint technique principal de 2ème classe	22	0	22
Adjoint technique de 1ère classe	19	1	20
Adjoint technique de 2ème classe	187	5	192
Total filière	395	6	401
<i>Filière culturelle :</i>			
Conservateur du patrimoine en chef	1	0	1
Conservateur du patrimoine et des bibliothèques	1	0	1
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	0	1
Bibliothécaire	5	0	5
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	16	6	22
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	20	0	20
Assistant conservation principal 1ère classe	9	0	9
Assistant conservation principal 2ème classe	4	0	4
Assistant d'enseignement principal de 1ère classe	11	12	23
Assistant d'enseignement principal de 2ème classe	23	48	71
Assistant d'enseignement artistique	1	4	5
Assistant de conservation ppal de 1ère classe	8	0	8
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	5	0	5
Assistant de conservation	10	0	10
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	2	0	2
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	5	0	5
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	8	0	8
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	15	0	15
Total filière	145	70	215
<i>Filière médico-sociale :</i>			
Infirmier cadre de santé	1	0	1
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	1	1
Total filière	1	1	2
<i>Filière sociale :</i>			
Assistant socio-éducatif principal	1	0	1
Total filière	1	0	1

<i>Filière animation :</i>			
Animateur principal de 1ère classe	2	0	2
Animateur	4	0	4
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	0	1
Total filière	7	0	7
<i>Filière sportive</i>			
Educateur des APS principal de 1ère cl	14	0	14
Educateur des APS principal de 2ème cl	11	0	11
Educateur des APS	23	1	24
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	0	0	0
Opérateur des activités physiques et sportives	1	0	1
Total filière	49	1	50
<i>Filière police</i>			
Brigadier-chef ppal	1	0	1
Total filière	1	0	1
<i>Autres emplois</i>			
DGA Développement			
Directeur développement culturel	1	0	1
Directrice Bâtiments et Patrimoine	1	0	1
Directeur des études générales	1	0	1
Chef de service mobilité	1	0	1
Chargé de mission mobilité	1	0	1
Chargé opérations espaces publics	1	0	1
Chargé de mission - conseil de développement	1	0	1
Directeur des pépinières	1	0	1
Directeur des services généraux	1	0	1
Journaliste	1	0	1
Chargé de mission – politique de la ville	1	0	1
Chargé de mission développement éco-activités	1	0	1
Chargé de mission énergie	1	0	1
Photographe – temps non complet	1	0	1
Analyste financier	1	0	1
Chargé de mission déplacements	1	0	1
Chargé de mission programmes et fonds européens	1	0	1
Contractuel	2	0	2
chargé de mission	0	15	15
Administrateur / Conseiller au Président la pol. de la ville, rénovation urbaine, habitat, logement et emploi & insertion	1	0	1
Administrateur/directeur de la communication	1	0	1
Attaché/administrateur du CRD	1	0	1
Attaché/chargé de communication en aménagement du territoire	1	0	1
Attaché/chargé de mission développement économique	1	0	1
Attaché/chargé de projet urbain	1	0	1
Attaché/chargé de mission observatoire habitat et PLH	1	0	1
Attaché/chargé de projets urbains	1	0	1

Attaché/chargé d'études Responsable de l'observatoire éco	1	0	1
Attaché/chef de service pilotage ressources humaines	1	0	1
Attaché/Conseiller en organisation et pilotage de gestion	1	0	1
Attaché/directeur de l'habitat	1	0	1
Attaché/journaliste	1	0	1
Attaché/responsable cinéma	1	0	1
Attaché/responsable de la mission Entreprises et Territoire	1	0	1
Attaché/responsable pôle événementiel et protocole	1	0	1
Attaché principal/directeur des projets de renouvellement urbain	1	0	1
Attaché/chargé de communication en marketing territorial et développement économique	1	0	1
Ingénieur/chargé de projets urbains	1	0	1
Chef de projet informatique	1	0	1
Directeur informatique	1	0	1
Ingénieur/chargé de mission performance et qualités publiques	1	0	1
Ingénieur/chargé d'opérations PRU	1	0	1
Ingénieur/chef de projets aménagement	1	0	1
Ingénieur/conseiller hygiène et sécurité	1	0	1
Ingénieur/chargé d'opérations projet rénovation urbaine	1	0	1
CAE - CUI	3	0	3
Adulte relais	5	0	5
Emploi d'avenir	19	0	19
Apprenti	12	0	12
Total autres emplois	84	15	99
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	1 067	101	1 168

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT :

Grades ou emplois	Emplois budgétaires		
	Emplois permanents	Emplois permanents	Total
	temps complet	temps non complet	
<i>Filière administrative :</i>			
Adjoint administratif de 2ème classe	1	0	1
Total filière	1	0	1
<i>Filière technique :</i>			
Ingénieur principal	1	0	1
Ingénieur	4	0	4
Technicien principal de 2ème classe	1	0	1
Total filière	6	0	6
TOTAL BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	7	0	7

BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE :

Grades ou emplois	Emplois budgétaires		
	Emplois permanents	Emplois permanents	Total
	temps complet	temps non complet	
<i>Filière administrative :</i>			
Rédacteur	1	0	1
Total filière	1	0	1
<i>Filière technique :</i>			
<i>Agents de droit privé :</i>			
Ingénieur	1	0	1
Agent d'accueil clientèle	5	0	5
Responsable technique	1	0	1
Technicien ordonnanceur	1	0	1
Technicien réseau	3	0	3
Agent technique réseau	4	0	4
Total filière	15	0	15
TOTAL ANNEXE REGIE EAU POTABLE	16	0	16

BUDGET ANNEXE REGIE LE PLAN :

Grades ou emplois	Emplois budgétaires		
	Emplois permanents	Emplois permanents	Total
	temps complet	temps non complet	
<i>Filière administrative :</i>			
Attaché	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Total filière	2	0	2
<i>Filière technique :</i>			
<i>Agents de droit privé :</i>			
Régisseur général	1	0	1
Chargé de communication	1	0	1
Secrétaire général	1	0	1
Chargé action culturelle	1	0	1
Assistant billetterie	1	0	1
Responsable projet insertion	1	0	1
Régisseur studios	2	0	2
Total filière	8	0	8
TOTAL ANNEXE REGIE LE PLAN	10	0	10

APPROUVE le tableau des effectifs ainsi constitué.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 8 : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (1 abstention : M. Bruno PIRIOU)

Les élus membres des associations ne prennent pas part au vote,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations et partenaires énumérés ci-après au titre de l'exercice 2016 :

➤ **EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT :**

Pour Sénart 77 :

Collège Grand Parc	4 090
Collège les Aulnes	7 300
Collège les Cités Unies	4 780
Collège Saint-Louis	4 100
Collège la Pyramide	3 690
Collège les Maillettes	5 160
Collège la Boétie	5 130
Collège Robert Buron	3 850
Collège Louis Armand	6 550
Collège Henri Wallon	6 620
Collège la Grange du Bois	5 660
Collège Jean Vilar	7 190
Collège Arthur Chaussy (Brie-Comte-Robert)	300
Lycée Sonia Delaunay	7 510
Lycée Galilée	6 110
Lycée la Mare Carrée	9 450
Micro lycée	200
Lycée P. Mendes France	7 050
Lycée prof. Jacques Prévert	2 730
Lycée prof. Antonin Carême	3 290
Lycée George Sand (le Mée-sur-Seine)	90
Lycée Léonard de Vinci (Melun)	1 180
Lycée Blaise Pascal (Brie-Comte-Robert)	600
Lycée agri. Bougainville (Brie-Comte-Robert)	320

Lycée Benjamin Franklin (la Rochette)	1 320
Lycée Joliot-Curie (Dammarie-les-Lys)	790

Pour Seine Essonne :

Lycée Robert Doisneau	7 000
-----------------------	-------

➤ **DANS LE DOMAINE CULTUREL :**

Pour Sénart 77 :

Espace Prévert	5 000
Cinéma Combs-la-Ville	5 000
Cinéma Moissy-Cramayel	5 000
Batterie Fanfare de Sénart	2 800
Variatio	8 000
Lire@Sénart	3 300
Concert de poche	6 000
Harmonie de Moissy-Cramayel	1 400
Tintinnabulle	6 500
Solichoeur	1 400
Rencontre des jeunes chorégraphes	2 500
Senlud (festival ludothèques)	1 500
Sénart Polyglotte	3 000
Sospontendo	2 500
La Copa	1 000

Pour Centre Essonne :

Association REDOCEA	1 000
Association Mémoire Ville Nouvelle	800

Pour Seine Essonne :

Culture Essonne Association	1 000
ASS Lecteurs Etiollais	1 000
Au Fil des Idées	1 500
M.J.C.	7 200
Mémoire et Patrimoine Vivant	3 000
Société d'Art de Corbeil	1 000
Counsals	9 000

➤ **DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT :**

Pour Sénart 77 :

Adil	12 399
------	--------

Pour Seine Essonne :

Entre Jardins	6 000
---------------	-------

➤ **EN MATIERE DE PREVENTION ET DE SECURITE :**

Pour Sénart 77 :

AC Juse	3 000
CIDFF 77	6 700
ADSAE (mesures de réparation)	3 000
RESPECT	3 600

➤ **DANS LE DOMAINE DU SPORT :**

Pour Sénart 77 :

ASPS Base Ball club des templiers de Sénart	21 100
Combs Sénart tennis de table	11 200
Sénart Badminton	14 600
Savigny-le-Temple Echecs	1 100
CACV Karaté	1 200
Sénart Savigny Triathlon	3 500
Rugby Melun Combs Sénart 77	5 000
Sénart Basket-ball	1 200
Sénart 2000 Hand Ball	8 100
Sénart Gym Garçon CCV	12 000
Sénart Taekwondo Hapkido	2 800
Sénart Taekwondo Hapkido	5 000
CACV Karaté	3 800
Sénart Gym Garçon CCV	300
Savigny Sénart Athlétisme	7 900
ASPS Base Ball club Templiers de Sénart	15 300
Sénart Badminton	1 600
CACV Gymnastique	2 100
Savigny-le-Temple Taekwondo 77	400
Rugby Melun Combs Sénart 77	400
CACV Athlétisme	1 000
Tournoi International CACV Gymnastique	2 000
Meeting Savigny Sénart Athlétisme	2 000

Pour Seine Essonne :

AS Rugby XIII	3 500
ASCE Basket Ball	5 500
Tremplin Foot	5 000
Voile Espar AS	4 000
ASS Jeunesse Cycliste Coudraysiaie	4 000
ASS Jeunesse Etioilles	7 500
ASS Sportive Aviron 91	4 200
Aviron de Coudray Montceaux	3 000
Club Badminton Saint Germain	2 000
Jogging Club	5 000
Seine Essonne GRS	3 600
AE2H	4 000

Pour Grigny :

Union Sportive de Grigny	20 000
--------------------------	--------

➤ DANS LE DOMAINE DE L'ACTION ECONOMIQUE :**Pour Sénart 77 :**

Sénart Entreprise	10 000
-------------------	--------

Pour Sénart 91

Ass. des Commerçants St-Pierre et Saintry	4 000
"Entreprises Sud Francilien"	3 000

Pour Centre Essonne :

Telecom & Management Sud Paris - Challenge entreprendre	2 000
Faculté des métiers - Dispositif Passerelles	20 000
Guide formation sur le territoire	2 000
Association Essonne Initiative	10 000
Université Evry Val d'Essonne - Cordées de la réussite	15 000

Pour Seine Essonne :

ASS Commerçants de Soisy sur Seine	7 500
ASS Commerçants Saint Germain	7 500
ASS des Activités économiques	7 500
Essonne Initiative	5 000
MEDEF Essonne	2 500
Chambre de Commerce	13 500

Pour Grigny :

Association Développement et partage	1 500
--------------------------------------	-------

➤ **EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT :**

Pour Sénart 77 :

Association défense cygnes de Sénart	400
Groupement des apiculteurs (Gabi)	1 000
Association Pie verte bio 77	400

Pour Centre Essonne :

BRUIPARIF	3 500
Association Effet Colibri	11 000

Pour Seine Essonne :

ENTRE JARDINS	6 000
M.J.C.	10 000

Pour Grigny :

Ass° des pêcheurs sur plans d'eaux (AAPMA)	1 500
--	-------

➤ **EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET D'EMPLOI :**

Pour Sénart 77 :

Amicale du personnel	5 000
----------------------	-------

Pour Centre Essonne :

CIDF 91	10 000
ESPACE DYNAMIQUE D'INSERTION	20 000
UTL ESSONNE	14 000
AIVE	15 000

Pour Seine Essonne :

ASS pour Favoriser l'égalité des chances	2 000
Sourire à la Vie	3 000
Corbeil Sans Faim	3 500
Ecole de la 2 ^{ème} Chance	17 000
Espoir Jeunesse	5 500
Génération 91	5 000

Ecoute par l'image	2 000
Regards Citoyens	1 000
Mouvement des Jeunes des Tarterêts	2 500
Régie de Quartier	18 000
Accueil des malades d'Alzheimer	3 000
Tutti Quanti	3 000
Teal Zodiac	4 000

Pour Grigny :

Association nouvelles voies	6 000
CFP action linguistique	15 000
Association sous les toits du monde	12 000
Association DECIDER	15 000

DECIDE, au vu des conventions d'objectifs signées fin 2015, d'attribuer les subventions suivantes :

Gagner à Sénart	113 500
Maison de l'Emploi	264 500

DIT que les acomptes versés à Gagner à Sénart et à la Maison de l'Emploi depuis le 1^{er} janvier 2016 seront déduits du versement à venir sur la base de ces attributions.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président, à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération les documents nécessaires au versement des acomptes.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 9 : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'ACOMPTE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

Les élus membres des associations ne prennent pas part au vote,

DECIDE d'attribuer, d'avril à juin 2016 et dans le cadre des crédits votés au budget primitif 2016, des acomptes mensuels calculés sur la base d'un douzième des attributions de 2015, aux associations et partenaires suivants dans l'attente de la signature des conventions d'objectif à venir :

	Bénéficiaire	Douzième provisoire
Pour Seine Essonne		
	MIVE	27 083.33 €
	Office du tourisme	8 333.33 €
	PLIE intercommunal	10 833.33 €
	Maison de l'Emploi	10 416.67 €
	CODJACE	2 500 €

	Gym Danse GR	2 083.3 €
	Seine Essonne Basket Ball	2 166.67 €
	La Fabrique à neuf	4 166.67 €
	L'Épicerie Sociale	3 333.33 €
Pour Sénart 77		
	Espace Prévert	3 333.33 €
	Sénart Moissy USMC	15 475,00 €
	Relais Jeunes	5 049.67 €
	Le Rocheton	2 083.33 €
	Solidarités femmes Relais 77	3 716.67 €
	Espoir 77	2 041.67 €
	Savigny Sénart athlé.	2 150.00 €
	CACV Gymnastique	2 825.00 €
	EPCC Sénart	204 416.67 €
Pour Centre Essonne		
	Maison de l'Emploi	12 833,33 €
	Ecole de la 2è.Chance	3 958,33 €
	Dynamique Emploi	55 354.16 €
	Oser	13 125,00 €
	Réseau de formation réciproque et d'échanges de savoirs	7 833.00 €
	Théâtre de l'Agora	91 666.67 €
	Amicale de Villabé	8 125.00 €
	Centre de Musiques traditionnelle	3 333,33 €
	C.D.A.N.E.	6 166.66 €
	Les peaux Rouges	7 500.00 €
	USRO Rugby	3 333,33 €
	Amicale du Personnel	3 706.08 €
	Agence Locale de l'Energie d'Evry Centre Essonne	4 166.67 €
Pour Grigny		
	Centre de Formation Professionnelle (chantier école)	4 166.67 €
	Misssion Locale	14 166.67 €
	Cente de Formation Professionnelle	8 333.33 €
	PLIE Nord de l'Essonne	2 916.67 €
	GIP de Grigny	5 000.00 €
	Association de prévention spécialisée	6 666.67 €

PRECISE que ces acomptes seront déduits du versement ultérieur de la subvention 2016 et qu'ils ne pourront être versés au-delà du 30 juin 2016.

PRECISE que les conventions 2015 constituent les pièces justificatives nécessaires au versement des acomptes aux associations bénéficiaires.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président, à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération les documents nécessaires au versement des acomptes.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 10 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ESSONNE DEVELOPPEMENT, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (4 abstentions : Mme Farida AMRANI, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN et M. Bruno PIRIOU),

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec Essonne Développement et le Conseil départemental pour le lancement d'une mission de préfiguration visant la construction d'une feuille de route pour la création d'un cluster dédié au sport, à la santé et à ses filières.

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € à Essonne Développement dont la moitié du montant sera versé dès la signature de la convention. La seconde partie de la subvention sera soumise à la présentation d'une feuille de route finalisée.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 11 : AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE l'augmentation du capital de la SPL des Territoires de l'Essonne d'un montant de 50 000€, soit 25 000 € pour la Communauté de communes du Val d'Essonne et 25 000 € pour la Communauté de communes du Dourdannais-en-Hurepoix, portant le capital social de la SPL à 300 000 €.

AUTORISE le représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à approuver, lors des Assemblées générales de la SPL des Territoires de l'Essonne, l'augmentation de capital de la SPL.

RENONCE à exercer son droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital.

RAPPELLE que la participation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au capital de la SPL des Territoires de l'Essonne s'élève à 25 000 € et reste par conséquent inchangée.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 12 : ADHESION ANNUELLE AUX FORUMS EUROPEEN ET FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE (Efus - FFSU)

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à mains levées, (2 abstentions : Mme Farida AMRANI et M. Bruno PIRIOU),

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud aux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine (Efus/FFSU) pour l'année 2016.

APPROUVE le versement de la cotisation suivant le barème correspondant au 337 000 habitants de la Communauté d'agglomération, soit 4 975 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

N° 13 : CONVENTION CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX SITUES DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) DU CONTRAT DE VILLE EVRY CENTRE ESSONNE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE les termes de la convention cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires du contrat de ville Evry Centre Essonne.

AUTORISE le Président, ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 14 : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE 91) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour l'année 2016 au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Monsieur Stéphane RAFFALLI, titulaire,
- Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT, suppléante.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 73
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 - Abstentions : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 73
 - Majorité absolue : 37
- 73 voix en faveur de Monsieur Stéphane RAFFALLI, titulaire, et Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT, suppléante, formant la majorité absolue.

DESIGNE un titulaire et un suppléant pour participer à l'Assemblée générale et siéger éventuellement au Conseil d'administration de l'association :

- Monsieur Stéphane RAFFALLI, titulaire,
- Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT, suppléante.

PRECISE que la cotisation (évaluée à 3 000 €) est prévue au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 15 : ADHESION A L'ASSOCIATION ENERGY CITIES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à l'association Energy Cities.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation fixée pour l'année 2016 à 3 750 € pour les communautés d'agglomération de plus de 300 000 habitants.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Madame Edith MAURIN, titulaire,
- Madame Eléonore PAYS, suppléante.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 37

- 73 voix en faveur de Madame Edith MAURIN, titulaire, et Madame Eléonore PAYS, suppléante, formant la majorité absolue.

DESIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant pour participer à l'Assemblée générale de l'association :

- Madame Edith MAURIN, titulaire,
- Madame Eléonore PAYS, suppléante.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 16 : ADHESION A L'ASSOCIATION GRAINE ILE-DE-FRANCE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'association GRAINE Ile-de-France.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation fixée pour l'année 2016 à 250 €.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Eléonore PAYS.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 37

- 73 voix en faveur de Madame Eléonore PAYS, formant la majorité absolue.

DESIGNE un représentant pour participer à l'Assemblée générale de l'association :

- Madame Eléonore PAYS.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 17 : ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU ECOLE ET NATURE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'association Réseau Ecole et Nature.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation fixée pour l'année 2016 à 150 €.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Madame Eléonore PAYS.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 73
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 - Abstentions : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 73
 - Majorité absolue : 37
- 73 voix en faveur de Madame Eléonore PAYS, formant la majorité absolue.

DESIGNE un représentant pour participer à l'Assemblée générale :

- Madame Eléonore PAYS.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 18 : ADHESION A L'ASSOCIATION VIVACITES ILE-DE-FRANCE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'association Vivacités Ile-de-France.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation fixée pour l'année 2016 à 150 € pour les collectivités de plus de 25 000 habitants.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monsieur Alain BRIARD.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 37

- 73 voix en faveur de Monsieur Alain BRIARD, formant la majorité absolue.

DESIGNE un représentant pour participer à l'Assemblée générale de l'association :

- Monsieur Alain BRIARD.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 19 : CREATION DU RESEAU DE CHALEUR DU QUARTIER GRAND PARC A BONDOUFLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE le programme de l'opération de création du réseau de chaleur de la ZAC Grand Parc à Bondoufle.

APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle fixée à 4 640 000 € HT, soit 5 568 000 € TTC.

CREE une autorisation de programme d'un montant de 4 640 000 € HT, soit 5 568 000 € TTC.

SOLLICITE les subventions au taux maximum pouvant être alloué auprès de tout partenaire susceptible de financer cette opération.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

PRECISE que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 20 : REDEVANCES D'OCCUPATION DES SITES DE L'HIPPODROME ET DES TERRAINS LU/AXA A RIS- ORANGIS ET BONDOUFLE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

FIXE les redevances d'occupation à la journée pour les sites de l'hippodrome et des terrains LU/AXA, à savoir :

1. Gratuit pour l'entraînement des forces de l'ordre, des services de secours, des organismes publics et parapublics, conformément à l'article L2125-1 du CG3P.

2. Occupations classiques (organismes de formation, associations...) : 200 € / jour

3. Occupations particulières (déploiement d'équipements) :

- Tournage de films ou de séries : 2 000 € / jour
- Préparation (montage et démontage) de films ou séries : 1 000 € / jour

PRECISE que ces montants n'intègrent pas les frais inhérents à la sécurisation du site (gardiennage supplémentaire), au barrièrage, aux raccordements électriques et à la préparation, l'entretien et la remise en état du site qui seront facturés, après devis, et fixés par convention particulière.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

PRECISE que les recettes correspondantes seront versées au budget de la Communauté d'agglomération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 21 : TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU STADE DE BASEBALL DE LIEUSAIN

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} mai 2016 les tarifs d'occupation du terrain de Baseball comme suit :

- location horaire : 150 euros,
- location journée (24 heures) : 1 500 euros.

PRECISE que s'agissant d'associations ou d'établissements œuvrant dans l'intérêt général, la gratuité peut, le cas échéant, être appliquée.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 22 : PERCEPTION ET REVERSEMENT DE DROITS D'INDSCRIPTION DE LA SENARTAISE 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

- Tarif d'inscription individuelle pour chaque participante : 10 euros,
- Module de gestion de groupe « entreprise » - réservation d'un minimum de 25 dossards : 90 euros,
- Réservation d'un espace de réception privatif par entreprise : 35 euros par personne invitée.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

N° 23 - 17EME EDITION DU CHALLENGE PROJETS D'ENTREPRENDRE - CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC TELECOM SUDPARIS ET TELECOM ECOLE DE MANAGEMENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

APPROUVE la convention de parrainage du 17^{ème} challenge « Projets d'Entreprendre » à conclure avec Télécom SudParis et Telecom Ecole de Management.

PRECISE qu'une subvention de 2 000 € à Télécom SudParis, école de l'Institut Mines-Télécom, est attribuée par délibération ce jour pour l'organisation du 17^{ème} challenge « Projets d'Entreprendre ».

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait à Courcouronnes, le 14 avril 2016.

Le Président,

Francis CHOQUAT